

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 Mai 2021

Etaient présents : FATON Stéphanie, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absente excusée : ARTEL Laëtitia procuration à JUGUET Yann.

Secrétaire de séance : ROLET Jean-Yves

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Convention défibrillateur

Comme évoqué lors de la réunion du 11/03/2021, il convient de valider la convention de mise à disposition du défibrillateur de l'Eveil prévoyant la participation financière des deux parties. Mme le Maire donne lecture du document. Le défibrillateur a été installé à l'extérieur du bâtiment principal de l'Eveil, à l'angle côté mairie dans l'armoire extérieure commandée comme prévu par la commune. Les instructions d'utilisation sont inscrites sur l'appareil.

Accord à l'unanimité.

2. Prix des concessions au cimetière

Mme le Maire informe qu'une délibération doit être prise afin de fixer la durée et le prix des concessions au cimetière. La durée retenue par les élus sera de 30 ans pour les contrats signés à compter de ce jour, un tarif forfaitaire de 120€ sera facturé par concession.

Accord à l'unanimité.

3. Vente de terrain à un habitant

Suite à la demande de Mr Y. Jeanneret concernant une proposition d'achat d'un terrain adjacent à sa propriété (compte-rendu de conseil du 10/12/2020), Mme le Maire et Mr Y. Juguet se sont rendus sur les lieux. Mr Jeanneret propose un prix de 2€/m² pour un achat en l'état, frais de géomètre et de notaire à sa charge.

Mr Jean-Louis Godard rappelle que les terrains d'aisance vendus dans le passé par la commune l'ont été à un prix d'environ 10€/m².

Mme le Maire signale que le terrain en question ne peut en aucun cas être considéré comme un terrain d'aisance au regard de son état déplorable, il s'agit d'un talus utilisé dans le passé comme dépôt d'ordures qui nécessitera un lourd travail de remise en état.

Accord à l'unanimité pour la vente du terrain aux conditions énoncées.

4. Devis signalisation village

Mr Y. Juguet en charge de la commission sécurité routière présente le devis de l'entreprise Signaux Girod pour la mise aux normes de la signalisation dans le village. Le devis s'élève à 4185.48€ HT + 837.10€ TVA = 5022.58€ TTC, la pose est incluse, il n'est pas envisageable de faire réaliser ces travaux aux employés du SIVOM qui ne sont pas assez équipés.

Le devis est validé à l'unanimité.

Mr JL Godard signale qu'un panneau réfléchissant sera installé sur le fil telecom à Hyoche.

Par ailleurs, Mr Y. Juguet informe que les panneaux sur les routes forestières ne sont pas sous la responsabilité de la commune, l'ONF sera prévenu du mauvais état de la signalisation.

5. Subvention aux associations

Désignations	Montants
Association de parents d'élèves de Frasne	25€/élève
Association de parents du RPI	100€
Association sportive du Haut-Lison	300€
Anciens combattants	92€
Ligue contre le cancer	90€
Maison des parents	50€
Croix rouge	100€
Donneurs de sang	50€
Club du 3 ^{ème} âge Arc	50€
La Vermicelloise	150€
Souvenir Français	20€

Accord à l'unanimité. Un courrier sera transmis aux associations pour les informer et leur rappeler leur obligation de transmettre leur bilan financier et d'activités à la commune.

POINTS A VOIR

- **Eglise** : le cabinet Tout un Programme travaille au chiffrage de deux formes d'église, l'une avec assemblée traditionnelle et l'autre en arc de cercle, en lien avec Mr Arnoult de la Commission d'Art Sacré du diocèse pour les surfaces.
Un courrier a été transmis au service d'archéologie pour prise de rdv, à ce jour sans suite.
La commune reste sans nouvelle de l'école d'architecture suite à ses demandes d'autorisation d'affichage des travaux des étudiants, le CAUE sera sollicité pour relancer également de son côté.
La rencontre avec les dirigeants de la fonderie Bollé a été très appréciée par les élus.
La prochaine réunion de la commission est prévue le 21 mai.
- **Cimetière** : Le caveau 4 places mis en vente par la commune a trouvé acquéreur.
Mme le Maire informe qu'au vu du projet de l'église et de l'aménagement du cimetière, il serait bon d'entamer une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon. Le dossier est en préparation.
Mr JL Godard informe que l'eau a été réouverte au cimetière.
Incivilités : Mme le Maire rappelle que les déchets non végétaux ne doivent pas être laissés au cimetière mais emportés par les visiteurs.
- **Fête des mères** : au vu de la situation sanitaire, les bons cadeaux offerts l'année dernière seront reconduits cette année.
- **Elections** : les dates ont été décalées aux 20 et 27 juin. Les membres des bureaux de vote devront être vaccinés ou porteurs d'un test négatif de moins de 48h. Nous faisons appel aux électeurs vaccinés qui seraient volontaires pour venir tenir quelques heures le bureau de vote. S'inscrire en mairie.
- **Convention Pallulos pour les logements de la Cure** : la commune avait signé une convention avec le département en 1998, ce qui lui avait permis de recevoir une aide financière pour réaliser les travaux dans les logements. Cette convention impose le respect de plafonds sociaux de revenus dans le choix des locataires, ce qui complique et restreint les recherches. La convention arrive à son terme le 30/06/2022, si la commune souhaite la dénoncer elle devra transmettre au département sa décision par acte notarié (coût d'environ 590€) avant le 31/12/2021. La décision sera à prendre lors de la prochaine réunion.

COMPTE-RENDU

- **Chaudière bâtiment Mairie** : le cabinet EEPOS a procédé à une étude d'ensemble du bâtiment Mairie. 3 scénarios ont été étudiés : un remplacement de chaudière seule, une rénovation partielle ou une rénovation permettant d'atteindre le niveau BBC. Au vu des coûts, la dernière proposition ne sera pas retenue. Le conseil attend le retour des devis des chauffagistes contactés par la commune avant de retenir un des deux premiers scénarios.
- **PLUI** : les 11 communes de la CCA800 ont proposé des nouvelles zones constructibles, le cabinet Soliha a étudié chaque proposition et a demandé aux communes de revoir à la baisse leur prétention. Pour la commune, la commission urbanisme avait proposé en plus du maintien des parcelles constructibles de la carte communale, une parcelle en face de l'église, une autre pour l'éventuelle future fromagerie (derrière chez Mercier le long de la RD72) et une dernière en bas de la Grande rue. Cette dernière parcelle n'est pas recevable du fait de la classification en agriculture biologique de l'exploitant. Certaines parcelles constructibles incluses dans la carte communale devront être réduites. Mme le Maire rappelle que rien n'est encore acté, le travail se poursuit, certaines parcelles seront sondées pour étude de sol. Les agriculteurs seront invités à un atelier le 25 mai.
- **Projet école / MAS** : les plans ont été reçus, deux possibilités de disposition des classes sont envisagées, les enseignants pourront faire part de leur avis. La prochaine réunion est prévue le 19 mai et la validation des plans le 11 juin. Une ouverture des classes à la rentrée 2022 est difficilement envisageable.
- **Plan de paysage Cœur Comtois Scay la Joux** : concerne les communes d'Arc-sous-Montenot, Levier, Villers-sous-Chalamont, Villeneuve d'Amont, Lemuy, Montmarlon et Supt. Le dernier projet porté par le comité était la plantation d'arbres fruitiers dans les communes participantes, pour Villeneuve constitution du verger derrière la Cure. Le projet d'achat de ruches a été interrompu par la crise sanitaire mais reste d'actualité. Les communes ont répondu favorablement au nouvel appel à projet concernant l'implantation ou la réparation des haies, la proposition sera ouverte aux exploitants propriétaires de terrains agricoles en plus des communes.
- **CUMA du Rondé** : pas de faits marquants à la dernière assemblée générale.

COURRIERS DIVERS

- Demande de subvention de l'association des parents d'élèves du RPI de la Joux.
- Mr JB Clément se porte acquéreur du caveau à vendre.
- Mail de Mme D. Lemoine pour annoncer le début de son activité d'épicerie ambulante.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr V. Godard s'interroge sur les suites données à la proposition faite par la commune pour l'achat de la parcelle forestière à Mme Monnier. Mme le Maire informe qu'une proposition d'achat supérieure à celle de la commune a été faite à la propriétaire par une habitante du village. Mr V. Godard s'étonne que la proposition émane de la conjointe d'un adjoint qui avait assisté à la visite de la parcelle avec le vendeur et la commission bois. Il fait lecture de la charte de l'élus local et rappelle que l'intérêt collectif prime avant l'intérêt personnel. Mr Y. Juguet informe qu'il n'est pas concerné par cet achat et que la proposition de prix de la commune étant rendue publique par l'affichage du compte-rendu, toute personne était en mesure de surenchérir.
- Le prochain conseil est prévu vers le 10 juin.

La séance est levée à 23h45.

A Villeneuve d'Amont, le 11/05/2021

Mme le Maire

